

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **6 mai 2024**, à 19h35, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents :      Sièges #2-Vacant  
                                 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3  
                                 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4  
                                 Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1, est absent de la séance  
Madame Martine Côté, conseillère #6, est absente de la séance

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE  
Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
4. Radiation mauvaises créances-matricule 8091 87 2390
5. Résolution de non-adhésion au programme d'assurance BFL Canada-UMQ
6. Vacances annuelles-direction générale
7. Résolution d'embauche greffière-trésorière adjointe/coordonnatrice en loisirs (remplacement)

**Finances**

8. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
9. Autorisation des comptes à payer
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 187 300 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024
11. Résolution d'adjudication-règlement #305-2020

**Période de questions**

12. Période de question

**Environnement et urbanisme**

13. Octroi de contrat à Decartecq-installation thermopompe au bureau municipal
14. Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme
15. Octroi de contrat annuel-Toiles BSL

**Voirie**

16. Résolution pour l'entente de renouvellement de la TECQ-FCM
17. Octroi de contrat -balai mécanique
18. Octroi de contrat-abat-poussière

**Santé et bien-être**

19. Résolution pour le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

R 333-2024-05

#### **Loisirs et culture**

20. Résolution pour fixer les tarifs du camp de jour estival 2024
21. Participation au projet d'accompagnement des camps de jour-Camp Sable Chaud
22. Bourse de la persévérance scolaire-école de Saint-Damase
23. Nomination d'un. e représentant. e désigné.e-Réseau biblio

#### **Correspondances**

24. Correspondances

#### **Période de questions**

25. Période de questions

#### **Levée de la séance**

26. Levée de la séance

### **ADMINISTRATION**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-334-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal du 8 avril 2024 soit adopté.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4. RADIATION MAUVAISES CRÉANCES-MATRICULE 8091 87 2390**

**CONSIDÉRANT QUE** le délai de prescription afférent à la réclamation des créances de la Municipalité est de trois (3) ans, en vertu de *l'article 982 du Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QU'**une créance de 1693.59\$ plus les intérêts applicables est prescrit pour le matricule 8091 87 2390;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-335-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil procède à la radiation de la mauvaise créance du matricule 8091 87 2390 au montant de 1693.59\$ plus les intérêts applicables.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. RÉOLUTION DE NON-ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE BFL CANADA-UMQ**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ (Union des municipalités du Québec);

**CONSIDÉRANT** le renouvellement de la protection des élus arrivant à échéance avec cette adhésion;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement la municipalité est également assurée avec la FQM (Fédération québécoises des municipalités) et que le programme de protection des élus est inclus dans celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la protection pour les élus et l'assistance juridique est offerte gratuitement pendant 1 an avec la FQM à la suite de l'adoption du

projet de loi 57 visant la protection contre le harcèlement et l'intimidation envers les élus et qu'elle offre les mêmes protections;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ est davantage une organisation répondant aux besoins des municipalités régionales de comté (MRC);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-336-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil ne renouvelle pas l'adhésion avec l'UMQ;

**QUE** le conseil ne renouvelle pas l'adhésion aux assurances protection des élus de BFL Canada;

**Adopté à l'unanimité**

## **6. VACANCES ANNUELLES-DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les vacances estivales arrivent à grand pas;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit approuver les choix de vacances de la direction générale annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale souhaite prendre ses vacances du 7 au 20 juillet 2024 et une semaine du 25 au 31 août 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-337-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil approuve et autorise les choix de vacances annuelles de la direction générale;

**Adopté à l'unanimité**

## **7. RÉOLUTION D'EMBAUCHE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE/COORDONNATRICE EN LOISIRS (REMPLACEMENT)**

**CONSIDÉRANT** le départ en congé de maternité de la greffière-trésorière adjointe/coordonnatrice en loisirs en juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QU'UN** processus d'embauche en bonne et due forme a été effectué;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** candidate s'est démarquée;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-338-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** Mme Rébecca Deschênes soit et est engagée à titre d'adjointe greffière-trésorière/coordonnatrice en loisirs pour le remplacement d'un an de madame Marie-Ève Turgeon aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité et Mme Deschênes et ce à partir du 13 mai 2024;

Adoptée à l'unanimité

**FINANCES**

**8. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 et totalisant un montant de 33 867.71\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-339-2024-05

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024 au montant de 33 867.71\$.

Adoptée à l'unanimité

**9. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 15 118.67\$ en date du 6 mai 2024;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-340-2024-05

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros :

Totalisant un montant de 15 118.67 \$;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**10. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 187 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MAI 2024**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damase souhaite emprunter par billets pour un montant total de 187 300 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
305 2020	187 300 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 305 2020, la Municipalité de la paroisse de Saint-Damase souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-341-2024-05

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	5 800 \$	
2026.	6 000 \$	
2027.	6 400 \$	
2028.	6 700 \$	
2029.	6 900 \$	(à payer en 2029)
2029.	155 500 \$	(à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 305-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité**

**11. RÉOLUTION D'ADJUDICATION-RÈGLEMENT #305-2020**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	6 mai 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mai 2024
Montant :	187 300 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Damase a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2024, au montant de 187 300 \$;

**ATTENDU QU'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19)* ou *l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

5 800 \$	4,85000 %	2025
6 000 \$	4,70000 %	2026
6 400 \$	4,60000 %	2027
6 700 \$	4,60000 %	2028
162 400 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,18800

Coût réel : 4,99830 %

2 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

5 800 \$	5,14000 %	2025
6 000 \$	5,14000 %	2026
6 400 \$	5,14000 %	2027
6 700 \$	5,14000 %	2028
162 400 \$	5,14000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,14000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-342-2024-05

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Damase accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2024 au montant de 187 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 305-2020. Ces billets sont émis au prix de 98,18800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adopté à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. PÉRIODE DE QUESTION**

**ENVIRONNEMENT ET URBANISME**

**13. OCTROI DE CONTRAT À DECARTECQ-INSTALLATION THERMOPOMPE AU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Damase bénéficie d'une enveloppe d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour réaliser des travaux admissibles visant les infrastructures à vocation municipale et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enveloppe d'aide financière n'est toujours pas dépensé en totalité et que le programme se termine le 31 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité de climatisation du bureau municipal n'est plus fonctionnel et qu'il y a lieu de la retirer;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Decartecq a fait parvenir une soumission pour l'installation de thermopompes au bureau municipal au montant de 4 775 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-343-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Damase octroie l'installation de deux thermopompes pour le bureau municipal et en autorise le paiement au montant de 4 775\$ plus les taxes applicables à l'entreprise Decartecq;

**QUE** la municipalité de Saint-Damase utilise son enveloppe disponible du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) pour cet achat.

**Adopté à l'unanimité**

**14. NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Damase et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**ATTENDU QU'EN** vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-344-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil nomme Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage, Jocelyn Couturier et Suzie Banville comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

**Adopté à l'unanimité**

**15. OCTROI DE CONTRAT ANNUEL-TOILES BSL**

**CONSIDÉRANT QU'un** contrat annuel pour le service de montage et démontage de l'abri hivernal situé au 18 avenue du Centenaire est signé avec la compagnie les Toiles du BSL depuis quelques années;

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement du contrat annuel arrive à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du contrat annuel s'élève à 794\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-345-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil octroie le contrat annuel de montage et démontage de l'abri hivernal situé au 18 avenue du Centenaire à la compagnie Les Toiles du BSL;

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement du contrat annuel au coût de 794\$ plus les taxes applicables;

VOIRIE

**16. RÉOLUTION POUR L'ENTENTE DE RENOUVELLEMENT DE LA TECQ-FCM**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R 346-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en

assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**Adopté à l'unanimité**

#### **17. OCTROI DE CONTRAT -BALAI MÉCANIQUE**

**CONSIDÉRANT** la soumission de Fusion Environnement pour le passage du balai mécanique dans les rues et bord de rangs pour l'été 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette soumission est au montant de 155\$ par kilomètre plus 10% pour le carburant;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a grand besoin d'un nettoyage de ses rues;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R 347-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Damase octroie le contrat de balai mécanique à l'entreprise Fusion Environnement au coût de 155\$ plus 10% pour le carburant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **18. OCTROI DE CONTRAT-ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service des Entreprises A&D Landry pour l'épandage de chlorure de calcium liquide;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 0.48\$ par litre pour l'année 2024 comparativement à 0.42\$ pour l'année 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R 348-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité de Saint-Damase octroie le contrat aux Entreprises A&D Landry pour l'épandage de chlorure de calcium liquide au coût de 0.48\$ du litres.

**Adopté à l'unanimité**

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **19. RÉOLUTION POUR LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

**CONSIDÉRANT QUE** la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

**CONSIDÉRANT QUE** SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R 349-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil décrète le mois de mai Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Damase encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

**Adopté à l'unanimité**

## **LOISIRS ET CULTURE**

### **20. RÉOLUTION POUR FIXER LES TARIFS DU CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le camp de jour estival 2024 débute sous peu;

**CONSIDÉRANT QUE** nous ne sommes plus en formule intermunicipale et qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2024 pour le camp de jour;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-350-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil fixe les tarifs 2024 du camp de jour à :

1<sup>er</sup> enfant : 180\$  
2<sup>e</sup> enfant : 155\$  
3<sup>e</sup> enfant et suivant : 130\$  
À la semaine : 30\$

**Adopté à l'unanimité**

**21. PARTICIPATION AU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DES CAMPS DE JOUR-CAMP SABLE CHAUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'accompagnement des camps de jour contribue à l'amélioration des services offerts aux familles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet d'améliorer l'expérience d'emploi des animateurs, de favoriser la rétention de la main-d'œuvre et d'offrir un meilleur encadrement en disponibilisant une ressource spécialisée qui visitera chaque semaine chacun des camps de jour participant;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux besoins des municipalités en offrant une formation de qualité d'une durée de 20 heures donnée par des intervenants qualifiés sur le site du Camp Sable Chaud et que cette formation est reconnue par l'Unité régionale du loisir et du sport du Bas-St-Laurent (URLS);

**CONSIDÉRANT QUE** les animateurs seront logés et nourris pour la durée de la formation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a reçu l'aide financière nécessaire à sa réalisation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-351-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité de Saint-Damase participe au projet d'accompagnement des camps de jour pour permettre à ses animateurs-trices de se perfectionner et obtenir davantage d'outil pour accomplir leur travail;

**QUE** la municipalité de Saint-Damase verse la somme de 400 \$ au Camp Sable Chaud pour l'année 2024;

**QUE** ce montant comprend la formation de 2 jours à 150 \$ par animateur et 100 \$ pour l'accès au service de la ressource spécialisée;

**QUE** pour toute ressource supplémentaire, la municipalité devra déboursier la somme de 200 \$/animateur;

**QUE** la municipalité s'engage aussi à défrayer les salaires des animateurs pour la durée de la formation.

**Adopté à l'unanimité**

**22. BOURSE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-ÉCOLE DE SAINT-DAMASE**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs jeunes de la municipalité sont inscrits à l'école de Saint-Damase;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de contribution financière de l'école de Saint-Damase a pour but de souligner les efforts et l'excellence des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Damase a à cœur leur réussite;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-352-2024-05**

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Damase offre une contribution financière de 400\$ afin de souligner les efforts et l'excellence des élèves de l'école de Saint-Damase pour la remise de bourses étudiantes 2023-2024 et en autorise le versement auprès de la responsable de l'école, madame Martine Lavoie;

**QUE** monsieur le maire, Martin Carrier, puisse faire la remise des prix lors de cet événement.

**Adopté à l'unanimité**

### **23. NOMINATION D'UN. E REPRÉSENTANT. E DÉSIGNÉ.E-RÉSEAU BIBLIO**

**CONSIDÉRANT** la démission de madame Marie-Chantal Bienvenue au poste de conseillère #2;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Bienvenue était représentante municipale pour le réseau biblio;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer une autre personne pour représenter la municipalité auprès de cette instance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-353-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommé représentante désignée pour le réseau biblio le temps de combler le siège #2.

**Adopté à l'unanimité**

### **24. COMMANDITES POUR LA JOURNÉE FAMILIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la journée familiale du 8 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite du comité organisateur;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-354-2024-05**

Il est proposé par madame Hélène Ouellet  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil fasse une commandite de 300\$ pour soutenir l'organisation de la journée familiale.

**Adopté à l'unanimité**

### **CORRESPONDANCES**

#### **25. CORRESPONDANCES**

Madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt des correspondances reçues.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions des citoyens présents

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**R-355-2024-05**

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la séance soit et est levée à 21h44

**Adopté à l'unanimité**

**Le 6 mai 2024**

---

**MARTIN CARRIER**  
Maire

---

**VANESSA CARON**  
Directrice-générale et greffière-trésorière